



Présentation des données  
ADEME

DataSession – Rénovation Energétique





# Les données du Service Bâtiment

- Observatoire des **DPE** : <https://www.observatoire-dpe.fr/>
  - **Simul'Aid€s** : <https://www.faire.fr/aides-de-financement/simulaidés>
  - Base de **coûts des travaux** : <https://data.ademe.fr/datasets>
  - Annuaire **RGE** : <https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel> (API Entreprise)
- ➔ A terme : objectif de mettre en open data l'ensemble des données du service bâtiment sur [data.ademe.fr](https://data.ademe.fr)



- DPE réalisés dans un cadre réglementaire uniquement (vente, location ou construction d'un bâtiment [logement et tertiaire] ; bâtiment public)
- Plus de **8 millions de DPE** et un rythme de transmission d'environ 33000/semaine

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Bienvenue sur l'espace  
**DPE**  
Diagnostic de Performance Energétique

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ACCUEIL TROUVER UN DPE RECHERCHER UN DIAGNOSTIQUEUR SIMULER UN DPE OBTENIR DES STATISTIQUES IMPRIMER UN DPE VIERGE

### Accueil DPE

L'article 1er de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit l'obligation de transmettre les DPE, réalisées à l'occasion de la vente ou de la location d'un bâtiment ou d'un logement, à l'ADEME.

Art L134-4.2 du Code de la Construction et de l'Habitation  
Les personnes qui établissent les diagnostics de performance énergétique les transmettent à des fins d'études statistiques, d'évaluation et d'amélioration méthodologique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, qui rend disponibles auprès des collectivités territoriales concernées les résultats statistiques de ces études, selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat.

La mise en place du présent observatoire par l'ADEME répond ainsi aux dispositions du Décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique.

Cet Observatoire des DPE est destiné au plus grand nombre et tous les utilisateurs, volontaires ou obligés, devraient y trouver un intérêt.

Pour l'utilisateur « grand public » en particulier, c'est un outil permettant de :

1. s'assurer de la réalité du DPE de son logement actuel ou futur (pour les DPE réalisés APRES l'ouverture de cette base). ; Art R-134-5 5 alinéa 2 « Cette application permet à un utilisateur de vérifier la régularité de la réalisation et la validité dans le temps d'un diagnostic de performance énergétique, à l'exclusion de tout accès aux données individuelles.
2. consulter des statistiques sur l'ensemble de la base afin de juger de la qualité énergétique de l'offre de logement. Cette fonctionnalité sera mise en service dès que la base contiendra un nombre significatif de données.
3. d'accéder à des listes de diagnostiqueurs par localisation et pour tous les organismes certificateurs.
4. se repérer dans les différentes modalités de DPE et d'en reconnaître le bon modèle selon la situation

Pour en savoir plus sur le DPE visitez le site [www.rt-batiment.fr](http://www.rt-batiment.fr)

- Vous êtes un organisme de certification  
Accès Certificateur
- Vous êtes diagnostiqueur  
Accès Diagnostiqueur
- Vous êtes un organisme public

- **BDD « complète »** : Adresse du logement, Étiquettes énergie et climat, Descriptif technique du logement (type de chauffage, d'ECS, surface...)
- **BDD partiellement (données 2013)** en open data : [data.ademe.fr](http://data.ademe.fr)

- **2 BDD :**

- **Liste des dispositifs d'aides financières, pour la rénovation énergétique des logements privés ; plus de 2 000 dispositifs recensés**

- **Coûts des travaux saisis par les ménages :**

- Par type de travaux
- Par localisation géographique
- Près de 20 000 données

- **1 IFRAME et 1 API à disposition**



→ Simul'Aid€s



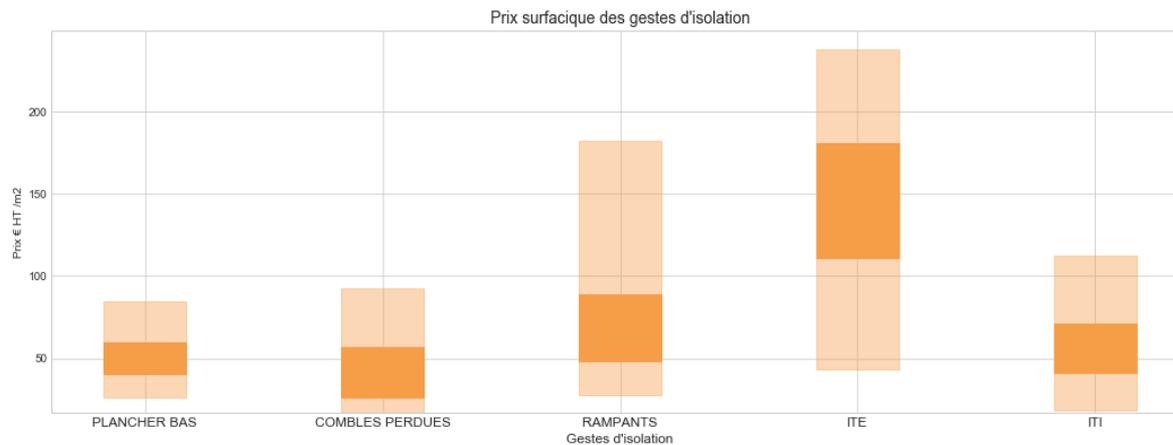
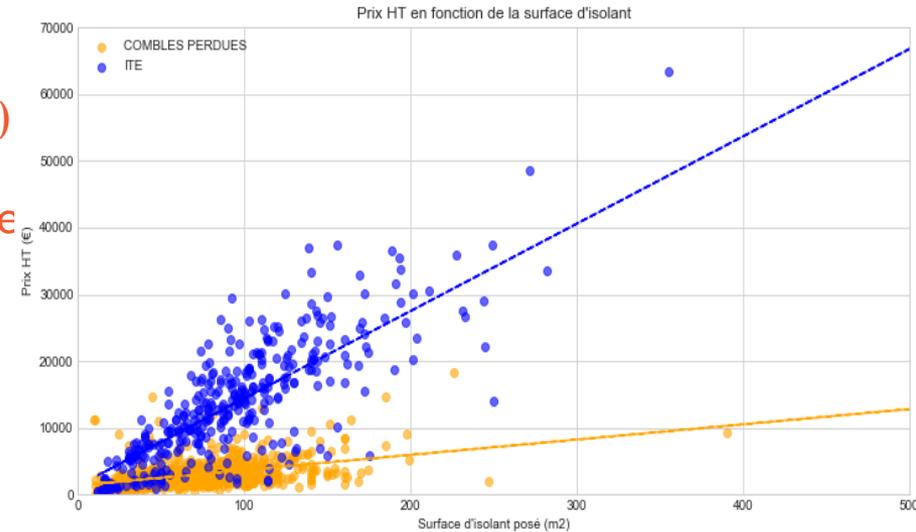
Retrouvez rapidement grâce à ce simulateur les aides financières dont vous pouvez bénéficier pour la rénovation énergétique de votre logement. Attention, les aides indiquées pour les appartements ne portent que sur les parties privatives de la copropriété.

Accédez aux aides financières publiques (Crédit d'impôt pour la transition énergétique, aides Habiter Mieux de l'ANAH, aides de vos collectivités locales) ainsi qu'aux dispositifs privés (Certificats d'économie d'énergie ou « primes énergie »).

Proposé dans l'ensemble des régions métropolitaines, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, Simul'Aid€s est encore en phase de déploiement en Bourgogne - Franche-Comté, Aura et Pays de Loire. De ce fait, l'information sur les aides pour ces 4 régions comprend a minima les aides nationales, les aides locales variant d'un territoire à l'autre ; le déploiement de l'outil dans ces régions sera effectif d'ici la fin de l'année 2019.



- **12.000 gestes de travaux de rénovation énergétique collectés (Source : Réseau FAIRE)**
- **Gestes caractérisés en sous-gestes**
- **Attributs techniques (R, puissance, Surface de capteurs...)**
- **Décomposition des prix**
  - Travaux de rénovation énergétique
    - Main d'œuvre + Equipement
  - Travaux indissociable
  - Hors Taxe



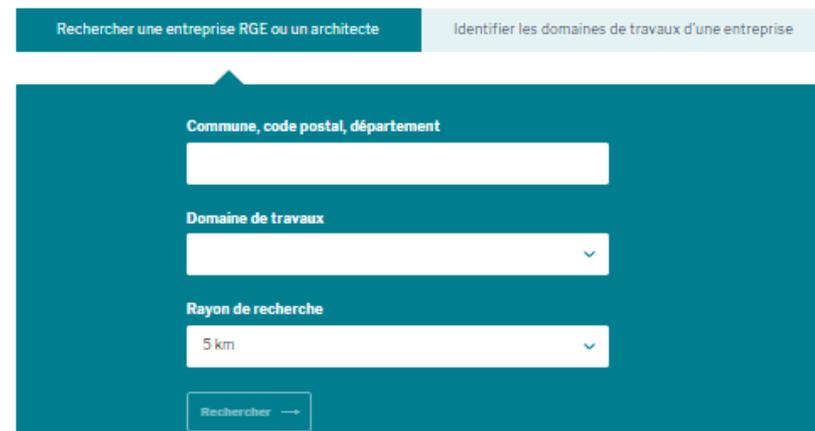
- **Annuaire** de l'ensemble des entreprises du bâtiment (rénovation énergétique), titulaires de la mention RGE, organisé par :
  - Localisation géographique
  - SIREN, SIRET, nom
  
- Aujourd'hui disponible sur [Faire.fr](http://Faire.fr)
  
- BDD accessible via l'API Entreprise



→ Je recherche un professionnel RGE ou un architecte

#### Annuaire des professionnels

Notre annuaire en ligne vous permet de trouver rapidement un professionnel RGE ou un architecte référencé, proches de chez vous.  
 Les professionnels RGE ont suivi une formation et s'engagent à respecter une charte de qualité. Faire appel à l'un d'entre eux est obligatoire pour bénéficier d'aides financières.  
 De plus, cela pourra vous éviter toute déconvenue avec des professionnels aux méthodes non conformes à la réglementation en vigueur. N'hésitez pas à demander plusieurs devis à titre de comparaison.  
 Pour rappel, nous ne cautionnons aucun démarchage à domicile proposant des travaux, des équipements ou des diagnostics énergétiques.  
 Si vous avez fait appel à une entreprise RGE et souhaitez faire une réclamation, [remplissez ce formulaire](#).





# Merci

**Romuald CAUMONT** - Ingénieur au Service Bâtiment, en charge de  
l'Observatoire des DPE - [romuald.caumont@ademe.fr](mailto:romuald.caumont@ademe.fr)

**Olivia SALVAZET** - Ingénieure au Service Bâtiment, en charge du numérique  
- [olivia.salvazet@ademe.fr](mailto:olivia.salvazet@ademe.fr)

**Laurent MORICE** - Administrateur général des données -  
[laurent.morice@ademe.fr](mailto:laurent.morice@ademe.fr)

